

## Prise en compte d'espèces prioritaires dans la gestion des forêts protectrices

### Mandant

Direction générale de l'environnement du canton de Vaud – Division forêts (DGE-FORET)

### Personne de contact

Mme Naïké Lévy, DGE-BIODIV

### Période

2023 – 2024

### Contexte

Dans le cadre de son Plan d'action biodiversité 2019-2030, le canton de Vaud souhaite mettre en place 22 projets pilotes sur des surfaces propriétés de l'Etat. Le projet pilote n°8 s'intitule « Forêts protectrices et biodiversité dans les forêts cantonales de l'est vaudois ». Il a pour but d'améliorer la prise en compte des espèces rares dans la gestion des forêts à forte fonction de protection de l'arrondissement n°2. Une première phase de diagnostic a été effectuée en croisant les cartes des occurrences connues des espèces prioritaires pour la biodiversité en forêt avec le parcellaire et la carte des forêts protectrices. Cette analyse a permis d'identifier les espèces à prendre en compte dans le projet.

### Prestations

- Contrôle de la présence des espèces rares (*Orchis pallens*, *Ophrys insectifera*, *Trochiscanthes nodiflora*, *Peucedanum venetum*, *Serratula tinctoria*, *Cephalaria alpina*, *Vitis sylvestris*, *Lopinga achine*, *Apatura iris*, *Hipparchia semele*, *Limenitis populi*, *Lucanus cervus*) dans les stations identifiées
- Définition de mesures de gestion favorisant les espèces cibles et respectant les fonctions de protection de la forêt
- Rédaction d'un rapport présentant la méthode, les résultats des relevés et les recommandations de gestion



*Lopinga achine*, la Bacchante (EN) est une espèce prioritaire pour la biodiversité en forêt.



Les forêts claires avec un sous-bois riche en graminées sont l'habitat de prédilection de la Bacchante.